

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT**

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE**ARRONDISSEMENT**

Nancy

CANTON

Saint-Max

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2023****DÉLIBÉRATION N° 2023_004****Rapporteuse : Elisabeth LETONDOR****Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade
obligatoire – 21 rue de Jéricho**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN - VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de convocation			Excusé-es :
21 février 2023			
Date de publication			Pascal PELINSKI procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Francis SCHILTZ - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER procuration à Bertrand KLING
Transmis en préfecture le			
6 mars 2023			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Francis SCHILTZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2019 instituant un périmètre de ravalement des façades obligatoire pour les immeubles situés rue de la République (du n°1 au n°49) et de la rue de Jéricho (du n°11 au n°29) dont l'immeuble, objet de la présente délibération, fait partie,

Vu le règlement d'octroi de la prime municipale approuvé par le conseil municipal en date du 22 septembre 2011, modifié par avenant approuvé par le conseil municipal en date du 29 septembre 2016 et en date du 1^{er} octobre 2020,

Vu les conditions d'octroi de la prime municipale pour aider les propriétaires à réaliser leurs travaux de ravalement de façade,

Considérant les travaux réalisés par ... sur l'immeuble situé au 21 rue de Jéricho, à Malzéville,

Considérant la situation de l'immeuble présentant une façade sur la rue de Jéricho,

Considérant que ces travaux ne font l'objet d'aucune observation de la commission chargée de la vérification de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme délivrée,

En application du règlement d'octroi de la prime municipale d'aide au ravalement des façades il est proposé au vu du dossier présenté :

- D'attribuer une prime de 1 600 € à ...pour les travaux de ravalement de l'immeuble sis 21 rue de Jéricho :
 - o 1 600 € pour le ravalement de la façade rue de Jéricho
 - o (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 11 093,50€, prime plafonnée à 1.600 euros)

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable, environnement et cadre de vie du 09 février 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue une prime de 1 600 € à ... pour les travaux de ravalement de l'immeuble sis 21 rue de Jéricho

certifie que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Francis SCHELTZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**